



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service communication interministérielle

Tarbes, le 2 mars 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**La Préfecture souhaite améliorer la protection et la sécurité des activités et professions exposées au risque de malveillance**

Monsieur BIDAL, Préfet des Hautes-Pyrénées, a réuni aujourd'hui les représentants de cinq professions dites « sensibles » car plus particulièrement exposées au risque d'actes de délinquance. Il s'agit des pharmaciens, des bijoutiers, des pompistes, des débitants de tabac, des centres commerciaux et des commerces de proximité.

Lors de cette rencontre, il était accompagné de représentants de la police, de la gendarmerie, de la police judiciaire et des banques qui ont pu prodiguer aux commerçants, tous les conseils et répondre de façon concrète aux différentes questions et inquiétudes.

Au plan national, un coordonnateur des dispositifs de sécurité des professions exposées vient d'être nommé par le Ministre de l'Intérieur. Il s'agit de l'Inspecteur Général de la Police Nationale Bertrand MICHELIN. Il est l'interlocuteur privilégié de ces professions « sensibles ». Son rôle est de rechercher, avec les professionnels, les solutions les mieux adaptées aux problématiques rencontrées. Il s'agit d'assurer la promotion des bonnes pratiques développées au plan local et d'en susciter de nouvelles, en étroite collaboration avec les représentants des différentes professions.

A titre d'exemples, des conseils pratiques pour la sécurisation des commerces ont été donnés : développer la vidéo-protection interne aux locaux commerciaux, améliorer l'efficacité et la vérification des systèmes d'alarme installés, améliorer les systèmes de fermeture automatiques des portes et des « sas de protection » etc...

- des cas récents de vols à l'aide d'une voiture bélier ou des intrusions dans certains commerces par les toits, la nuit, ont été constatés ces derniers mois. De conseils spécifiques ont été donnés pour rendre plus difficiles de tels agissements.

- rappel des dispositifs d'opérations anti hold-up, pendant les périodes de fortes fréquentation des commerces et grands magasins, propices à la commission de nombreux délits et qui se traduisent par un renforcement, autour des commerces et dans les centres villes, de patrouilles de police.

- conduite à tenir en cas de vol ou de cambriolages, et erreurs à ne pas commettre.

- rappel du rôle de la police technique et scientifique qui procède systématiquement aux relevés des empreintes ou de toutes traces susceptibles d'identifier l'auteur du vol.

Par ailleurs, cette rencontre a fourni l'occasion d'évoquer les escroqueries par internet qui sont en forte augmentation et qui se traduisent par des falsifications et usages de cartes de crédits et de chèques volés.